

Lutter contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes

www.enpi-info.eu

L'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les violences à l'égard des femmes comptent parmi les priorités du programme EGEP « Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne », qui évalue actuellement la situation dans 9 pays méditerranéens partenaires. Mettre fin aux violences à l'encontre des femmes est une priorité, a déclaré Judith Neiss, directrice du programme, avant d'ajouter que la représentation des femmes était un autre volet clé. Le projet prépare à ce sujet un rapport général et 9 rapports nationaux, dans le but de définir des priorités et de mettre en oeuvre des activités régionales répondant aux besoins identifiés.

Texte **ENPI Info Centre/ANSA**

Photos **Cawtar/ EPEG/ Euromed Heritage II**

Cette publication ne représente pas l'opinion officielle de la CE ou les institutions de l'UE. La CE n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit quant à son contenu.



BRUXELLES - « Le droit de la famille ne permet souvent pas d'inculper les maris se rendant coupables d'actes de violence. On parle de disputes ou de tensions familiales, et le phénomène est quelque peu banalisé, » explique Mme Neisse.

Le programme EGEP entend soutenir la réalisation d'une étude nationale en Jordanie et au Liban.

Un autre grande problématique est celle du rôle des femmes dans le processus de prise de décision, tant dans la sphère publique que privée. « Dans plusieurs pays, les femmes souffrent d'un statut inférieur étant donné que la législation, le droit privé et le droit de la famille sont toujours influencés par la religion. D'où, souvent, une approche archaïque, notamment en ce qui concerne le mariage ou le divorce, » ajoute-elle. Intégrer

ENPI Info Centre – Reportage no. 18

Ceci est une série de reportages sur les projets financés par le programme régional de l'UE, élaborée par des journalistes et des photographes sur le terrain ou par l'ENPI Info Centre. ENPI Info Centre/UE 2010©

■ Judith Neisse
directrice du programme EGEP

«Le droit de la famille ne permet souvent pas d'inculper les maris se rendant coupables d'actes de violence. On parle de disputes familiales, de tensions»

Judith Neisse



le droit familial dans la législation est ainsi l'un des objectifs de l'EGEP.

Ce programme se propose de créer à l'échelon régional des sous-groupes de pays partenaires, chargés d'élaborer des formations à l'échelon sous-régional. « Une fois les données recueillies et les priorités identifiées, nous organiserons, en 2010-2011, des formations autour d'une série de thèmes prioritaires pour les différents groupes de pays », explique la directrice du programme.

La situation dans les pays méditerranéens partenaires a aussi été examinée lors d'une réunion organisée à Bruxelles, en mars 2010, au cours de laquelle des journalistes de l'agence de presse ANSA se sont entretenus avec certains participants.

«Au Liban, les femmes souffrent d'une double discrimination. À la discrimination religieuse s'ajoutent les diverses discriminations entretenues par la communauté (18 au total) à laquelle elles appartiennent»

Ghada Jabbour

Les Libanaises victimes d'une double discrimination

Au Liban, les femmes souffrent d'une double discrimination. À la discrimination religieuse s'ajoutent les diverses discriminations entretenues par la communauté (18 au total) à laquelle elles appartiennent. Ghada Jabbour, de l'ONG locale « Kafa (Stop) à la violence et à l'exploitation » explique que les femmes libanaises sont soumises à la maison, et qu'elles ne peuvent dès lors jouer un rôle clé dans la société. Le système actuel, qui se reflète encore dans le code pénal, reste de type patriarcal. » Et elle poursuit: « Les associations de femmes s'emploient à améliorer le statut de la femme au sein des différentes communautés ou demandent l'introduction d'un code civil fondé sur l'égalité ».

La violence, notamment la violence domestique « n'est heureusement plus une question taboue. Et un projet de loi est en préparation au sein du gouvernement » ajoute-elle. Ce que l'on sait moins, précise-t-elle, c'est que « environ 200.000 travailleuses domestiques d'origine immigrée sont victimes de discriminations et d'exploitation à des fins sexuelles. L'industrie du sexe génère par ailleurs un phénomène de traite des femmes.

La religion fait encore la loi en Israël

Pour les Israéliennes, une des priorités fondamentales est la levée des restrictions relatives au mariage et au divorce, qui relèvent encore des tribunaux religieux, explique Yael Slater, chercheuse au Centre Adva, à Tel Aviv. « Les juifs ne peuvent pas épouser des non-juifs, par exemple, et les trois religions sont très strictes sur la question du divorce, les hommes étant par ailleurs toujours favorisés. »

Les affaires de divorce doivent être examinées par des tribunaux religieux. Pour Janet Shalom, membre de la commission gouvernementale sur l'égalité entre les hommes et les femmes, le divorce surtout reste problématique dans les trois religions. Pour Slater, les Israéliennes sont aussi confrontées à une application insuffisante de la législation relative à l'emploi, à une détérioration générale des conditions d'emploi, à des restrictions à leur entrée à l'armée et à des restrictions en matière d'avortement. Elles sont par ailleurs peu représentées en politique.



■ Ghada Jabbour,
ONG locale « Kafa (Stop) à la violence et à l'exploitation »,
Liban

«Pour les Israéliennes, une des priorités fondamentales est la levée des restrictions relatives au mariage et au divorce, qui relèvent encore des tribunaux religieux»

Yael Slater



■ Yael Slater
chercheuse au
Centre Adva ;
Israël

■ **Hanan Abu Goush,**
Centre d'aide
et de conseils
juridiques pour
les femmes,
Territoires
Palestiniens
Occupés



La culture palestinienne, source de discriminations

La culture qui prévaut dans la société palestinienne est de nature à maintenir la discrimination à l'encontre des femmes et elle légitime la violence domestique. Selon Hanan Abu Goush, du Centre d'aide et de conseils juridiques pour les femmes de Ramallah, alors que l'égalité est inscrite dans la Constitution, la situation est très différente dans les faits, et le droit familial et le code pénal doivent donc être modifiés pour mettre fin à la discrimination. « Les crimes d'honneur restent monnaie courante, autorisant pour ainsi dire les hommes à tuer en toute impunité des femmes de leur propre famille, » explique-t-elle.

Pour pouvoir se marier, poursuit Mme Goush, « une femme doit demander l'autorisation du chef de famille masculin. Faute d'accord, elle devra faire appel au juge. Cet accord n'est pas requis si la femme est divorcée et qu'elle a plus de dix-huit ans. « Le divorce et la garde des enfants avantagent toujours le mari », déplore-t-elle, ajoutant que les femmes font également l'objet de discriminations en matière d'héritage, une question régie par la Sharia, même si cette loi n'est jamais appliquée.

«Même si la Constitution palestinienne reconnaît l'égalité, dans les faits, la situation est très différente, et le droit familial et le code pénal doivent donc être modifiés.»

Hanan Abu Goush

Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne

<http://www.euromedgenderequality.org/index.php>

Soutien à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), renforcement des connaissances sur le phénomène de la violence à l'égard des femmes et soutien au suivi de la conférence ministérielle d'Istanbul sur les femmes.

Pays participants

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie

Calendrier

2008-2011

Budget

4,5 millions d'euros

Objectifs

Visé à promouvoir trois grandes priorités : Appui à la dynamique actuelle en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes ainsi qu'à l'application, dans son intégralité, de la CEDAW et des instruments juridiques apparentés, contribution à une meilleure connaissance des violences à caractère sexiste et appui au suivi des conclusions et du cadre d'action de la conférence ministérielle d'Istanbul sur le « Renforcement du rôle de la femme dans la société ».

Pour en savoir plus

Fiche de l'EGEP

http://www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=250&id_type=10&lang_id=469

Dossier de presse ENPI Info Centre sur l'égalité entre les hommes et les femmes

http://www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=71&id_type=3&lang_id=469

L'ENPI Info Centre est financé par l'UE dans le cadre du programme régional d'information et de communication en vue de mettre l'accent sur le partenariat entre l'UE et les pays voisins. Le projet est géré par [Action Global Communications](#).

ENPI info centre

www.enpi-info.eu